



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E191959

VALABLE JUSQU'AU 16/06/2026

ÉDITÉ LE

05/03/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2021

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 898 908 017 00012

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8504757-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 147650499

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 147650499

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : ACCR GUEHL

185 IMPASSE DE LA CITE  
ZA LA CROIX DES MARAIS  
26600 LA ROCHE-DE-GLUN

Téléphone : 04 75 84 75 79

Fax :

Portable : 06 10 12 94 56

Site Internet : <http://www.charpente-accr-guehl.fr>

E-mail : [accr.guehl@orange.fr](mailto:accr.guehl@orange.fr)

Responsabilité légale :

GUEHL LAURENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité            | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------|----------------------|
| 3101 | Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE | 08/03/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                       | 01/04/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/04/2021         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 01/04/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 01/04/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.